Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260616-N16BC160626-DE

Décision du bureau communautaire
N°16-BC 16.06.26

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 10 juin 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Soizic PERRAULT.
Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 13 Vice-présidents et de 14 membres.
Etaient présents : Soizic PERRAULT, Présidente, Claude VIET, Christophe JOUANNO, Jean-Pierre LE PONNER, Lydia DESMARES, Jean GUILLOT, Daniel AUDO, Lionel ROPERT, Laurent GANIVET, Caroline JEGADO, Jean-Jacques VIDELO, Maryvonne LE FORESTIER, Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, Vice-présidents ; Jean-Yves QUENTEL, Laëtitia BRIZOUAL, Arnaud DAVID, Olivier GUEGAN, Luc BOVANI, Roger BERNON, Paul LE GUERNIC, Bernard LE BRETON, Cédric JOSSO, Guy GAUTIER, Laurence MARIVAIN et Olivier CONSTANT, membres.
Absents excusés : Claude-Albert LE BRIS, Vice-président et Lorène BERRONE, membre.

Base-vie du chantier de repowering des parcs éoliens de Pleugriffet et de Grande Place — Crédin
Convention de mise à disposition temporaire d'un terrain

Dans le cadre du projet de repowering des parcs éoliens des communes de Pleugriffet et Crédin, la société EGM WIND représentée par EDF Power Solutions France projette l'utilisation d'une partie de la parcelle ZW 15 accueillant la déchetterie de Kerorien (commune de Crédin) afin d'y implanter leur base vie de chantier.

Ainsi, une convention de mise à disposition temporaire d'une parcelle est rédigée afin de valider les conditions d'occupation et le montant du contrat - établi à 0,50 € du mètre carré avec un minimum garanti forfaitaire de 1 500 € pour 18 mois d'occupation.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la convention de mise à disposition temporaire de la parcelle ZW 15 située sur la commune de Crédin, propriété de Pontivy Communauté,**
- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
La Présidente
Soizic PERRAULT

Pontivy Communauté